

Les actions de prévention, de détection et de remédiation des atteintes à la probité à l'Université Paris-Saclay

1. Les atteintes à la probité à l'université : ça existe ?

[Estelle IACONA, Présidente de l'Université Paris-Saclay]

Certainement. Les activités des universités ont de réelles zones de risque d'atteinte à la probité. Pour cette raison, nous nous devons de nous inscrire dans un cadre réglementaire strict, celui qui est posé par la loi Sapin II, en intégrant notamment la lutte contre la corruption.

La prévention et la détection des atteintes à la probité sont un sujet d'intérêt général et nous nous devons donc au sein de l'université de tous nous emparer.

En tant que présidente de l'Université Paris-Saclay, mon engagement à décliner une politique de tolérance zéro en matière d'anti-corruption est totale. Cela se traduit par la construction d'une culture de l'intégrité qui repose notamment sur des actions adaptées pour la prévention et la détection des risques d'atteinte à la probité. Les outils que nous mettons en place, permettront à toutes et tous d'acquérir les automatismes et les bons réflexes sur ce sujet.

Lien vers la vidéo sur Youtube « [Prévenir les risques d'atteinte à la probité en milieu universitaire](#) ».

2. Quelle politique de prévention des risques d'atteinte à la probité mettez-vous en place à l'Université Paris-Saclay ?

[Estelle IACONA]

Toute la communauté doit être largement sensibilisée aux risques d'atteinte à la probité. Identifier et communiquer largement autour des différents types d'atteintes est fondamental pour expliquer ce qu'ils recouvrent, qu'il s'agisse de corruption, de favoritisme, ou de prise illégale d'intérêt. Informer et offrir à tous des clés de décryptage des situations d'atteinte est également déterminant pour prévenir les infractions.

[Sophie MORIN-DELERM, Vice-présidente Conseil d'Administration de l'Université Paris-Saclay]

La formation des cadres et des personnels les plus exposés permet de les alerter à la fois sur la nécessaire vigilance dont ils devront faire preuve dans l'exercice de leurs activités, mais également sur les comportements qu'ils devront adopter face aux situations à risque.

Prévenir permet aussi de réaffirmer que l'université est un établissement public où la communauté des agents publics dispose de droits et d'obligations dans l'exercice de leurs fonctions.

Lien vers la page « [La probité à l'université](#) »

Et concrètement, sur quels outils cela s'appuie-t-il ?

[Sophie MORIN-DELERM]

Approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay, le code de conduite propose un socle de base rappelant les règles déontologiques applicables en matière de probité. Il décrit des comportements à promouvoir ou proscrire, en fonction de situations précises et réalistes de nos activités d'enseignement et de recherche.

[Elodie FOURCADE, Directrice générale des services de l'Université Paris-Saclay]

En cas de doute ou de question, tous les agents ont la possibilité de solliciter le conseil du référent déontologue qui est aussi le référent lanceur d'alerte pour les personnes qui veulent signaler un fait de corruption.

Enfin, l'université déploie un plan de formation et de sensibilisation auprès de ses personnels afin de les informer de ce que sont les situations d'atteinte à la probité, en général et pour chaque métier, de manière à prévenir les risques en amont.

Les agents de l'Université peuvent par exemple suivre des formations sur la thématique des achats publics, le cumul d'activité, ou encore la valorisation de la recherche.

3. En matière de détection, qu'est-il mis en place à l'Université Paris-Saclay ?

[Elodie FOURCADE]

Effectivement, au-delà de la prévention, et pour progresser réellement, nous devons détecter et maîtriser les risques d'atteinte à la probité. Pour cela, nous utilisons deux principaux leviers.

Le premier levier que nous mettons en œuvre est un dispositif de maîtrise des risques d'atteinte à la probité, fondé sur une cartographie de tous les risques possibles vis-à-vis des processus, ou si vous voulez des actions de l'université - dont les risques portant atteinte à la probité.

Ce type de démarche permet d'identifier les risques possibles et de les classer en fonction de leur gravité et de leur fréquence.

À partir de là, cela permet de porter des efforts ciblés via des actions de maîtrise sur mesure et qui peuvent évoluer dans le temps. La maîtrise des risques, dont ceux portant atteinte à la probité, s'appuie sur une démarche collective dont nous sommes tous acteurs.

[Sophie MORIN-DELERM]

Le deuxième levier que nous actionnons est de faire en sorte que tous les cas signalés fassent l'objet d'une instruction systématique par le référent déontologue / référent lanceur d'alerte, à travers notre dispositif interne de recueil et de traitement des signalements.

Nous souhaitons ainsi donner à chacun la possibilité de s'exprimer sur des situations réelles ou potentielles d'atteinte à la probité, pour que chaque déclaration puisse faire l'objet d'une instruction à laquelle des suites seront systématiquement données.

Au-delà des aspects formels de ces dispositifs, cela permet une dynamique d'amélioration continue de toutes les pratiques concourant à la formation et à la recherche.

Lien vers la page où se trouve le [code de conduite de l'université](#)

4. L'université agit-elle en remédiation ?

[Elodie FOURCADE]

Oui, l'université applique fermement le cadre légal prévu lorsqu'il y a atteinte à la probité, aussi bien sur le plan disciplinaire que pénal. L'Université saisit systématiquement les instances disciplinaires qui, après instruction, prononcent une sanction proportionnelle à la faute commise. Parallèlement à la procédure disciplinaire, l'Université signale au procureur de la République les infractions pénales qui sont commises par ses personnels et bien sûr porte plainte.

Conclusion

[Estelle IACONA]

Pour conclure, l'université poursuit une politique volontariste de maîtrise des risques d'atteinte à la probité. Différents outils existent, et je compte sur vous et sur votre engagement pour en faire un objectif collectif.